

Inspecteur (trice) résidentiel - Liste d'admissibilité

Numéro de concours :	BLC-2017-081
Nature d'emploi :	Selon les besoins
Date de fermeture :	12/06/2017
Lieu de travail :	Tous les secteurs de la Ville de Gatineau
Type de concours :	Externe
N° de référence :	J0517-0681

Vous avez le goût d'un travail satisfaisant et qui offre des défis à votre mesure? La Ville de Gatineau est l'endroit par excellence où travailler, de par la diversité des emplois et les nombreuses opportunités de carrière que l'on y retrouve. Le dynamisme et le bien-être des 3000 employés sont au coeur des préoccupations de la Ville.

Cette dernière s'est d'ailleurs dotée de valeurs qui sous-tendent les choix, les décisions et les actions des personnes qui y travaillent : Respect, Approche client, Leadership visionnaire, Engagement, Bien-être et Éthique et justice. Quatrième ville en importance au Québec avec une population de plus de 278 500 personnes, Gatineau est un employeur de choix!

Résumé des fonctions

À ce titre, l'inspecteur résidentiel effectue l'inspection de propriétés à caractère résidentiel; recueille les informations nécessaires et effectue les calculs requis afin de compléter les formulaires appropriés aux fins d'évaluation; accomplit toute autre tâche connexe à la demande de son supérieur.

Qualifications et exigences

- Posséder un diplôme d'études collégiales en technologie de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment (évaluation immobilière).
- Posséder un minimum d'une année d'expérience dans le domaine des tâches.
- Détenir pour fins de déplacement, un véhicule en bonne condition de fonctionnement et un permis de conduire valide.
- Démontrer une bonne capacité cognitive.
- Posséder une capacité d'analyse.
- Posséder de bonnes habiletés en communications interpersonnelles.
- Avoir de la rigueur.
- Faire preuve d'autonomie.
- Démontrer un contrôle de soi.
- Être organisé.
- Réussir le processus de qualification.

Horaire de travail

35 heures/semaine.

Salaire

Taux horaire de 25.89 \$ à 32.37 \$.

Inscription

Cette liste servira à combler un ou des postes permanents et des affectations temporaires.

Pour postuler, vous devez créer votre profil dans la section "Mon profil" de notre site Web à www.gatineau.ca/emploi avant minuit le 12 juin 2017 et appuyer sur le bouton "Postulez maintenant" au bas de l'écran. Si vous éprouvez de la difficulté lors de sa création ou au moment de postuler, nous vous invitons à sélectionner l'onglet "Aide" à la gauche de votre écran.

Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises dans le site Web de la Ville de Gatineau et inclure un exemplaire en français à jour de votre curriculum vitae. Toute candidature reçue par courriel, par télécopieur, par courrier ou incomplète sera refusée.

Il appartient au candidat de fournir un curriculum vitae qui contient les précisions qui permettront d'établir avec justesse si celui-ci rencontre les exigences du poste sur le plan de la scolarité et de l'expérience.

Une copie officielle du dernier relevé de notes ou l'original du diplôme sera exigé lors des examens ou de l'entrevue.

Nous souscrivons au principe de l'égalité des chances dans l'emploi. Nous vous remercions à l'avance de votre candidature. Cependant, seules les personnes retenues seront contactées.